

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 29 Janvier 2019 A 19 heures

Présents : M.GAUDUCHEAU - D.MARIONNEAU - C.DANIAU - M. COTTEREAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND – F.LAMY - S. GRAY - Ph.TESSIER - H. MOLINARI - C.BIRON - F.GLUMINEAU - A.S.DE JESUS (arrivée à 19h15) - L.PACREAU (arrivée 19h21) - H. BEAUDOUIN (arrivée à 19h32)

Absents : - L.GENTREAU - P.Y.DREILLARD

Secrétaire : F.GLUMINEAU

1) **Convention du service commun de balayage voirie - avenant**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris auprès de Vendée Grand Littoral pour la convention de service commun de balayage de la voirie. Il convient de prendre un avenant lié à l'augmentation du tarif, soit 17 € du Kilomètre facturé à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Accord du Conseil Municipal

2) **Convention pour l'accès aux déchetteries**

Arrivée A.S DE JESUS.

Monsieur le Maire rappelle que l'accès aux déchetteries du territoire, pour les professionnels est payant, avec des tarifs variant selon l'activité professionnelle.

Un montant forfaitaire et un volume maximal par passage sont mis en place.

A compter du 1^{er} janvier l'accès à la déchetterie pour la commune de Champ Saint Père sera donc payant.

Le tarif sera de 15 € pour un volume de 3m³.

Accord du Conseil Municipal

3) **Notification du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, Vendée Grand Littoral prend intégralement en charge le transport scolaire de l'activité piscine. Afin de régulariser la période de 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, il convient de réaliser un transfert de charges de 276 €.

Accord du Conseil Municipal

4) **Convention pour la télétransmission des actes de commande publique**

Monsieur le Maire explique que les actes concernant la commande publique doivent être transmis à la préfecture par voie électronique. De ce fait, une convention doit être signée entre la commune et la préfecture.

Accord du Conseil Municipal

5) Convention de partenariat avec le SDIS

Arrivée de L.PACREAU.

Monsieur le Maire explique que dans l'objectif de favoriser l'activité des sapeurs-pompiers volontaires, en particulier les jeunes parents, une convention va être prise pour que les enfants de ceux-ci soit pris en charge à l'accueil périscolaire et au restaurant scolaire gratuitement en cas d'intervention inopinée de ceux-ci.

Accord du Conseil Municipal

6) Débat d'orientation Budgétaire

Arrivée H. BEAUDOUIN.

Monsieur le Maire rappelle quelques éléments importants à prendre en compte pour le budget 2019.

- Poursuite de la revitalisation de Centre bourg :
 - Déconstruction
 - choix d'architecte
 - poursuite des échanges avec Vendée Habitat
 - début du remboursement avec l'EPF
- Travaux de voirie
- Bâtiments communaux
- Procédure PLU
- Démarches à poursuivre avec « les orphelins d'Auteuil »

Accord du Conseil Municipal

7) Appel à candidature, choix d'architecte (centre bourg)

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de ne pas retarder le dossier du Centre Bourg, il faut effectuer un appel à candidature sur le choix de l'architecte concernant le dossier de revitalisation, en particulier pour le domaine public.

Accord du Conseil Municipal

8) Déclassement de la place de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire indique qu'en vue des travaux de revitalisation peut se poser le problème d'implantation de structures, habitations ou locaux commerciaux sur le domaine public. Il convient de réaliser le déclassement du domaine public pendant la période de travaux. Ce déclassement est dispensé d'enquête publique. Après les travaux, il sera procédé au reclassement.

Accord du Conseil Municipal

9) Droit de Prémption Urbain

Trois déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison et du terrain de M. DUGAS Philippe et BETOU Isabelle - 3 Place de la Mairie
- Vente de la maison et du terrain de M GUIBOURGE Bernard et Mme

TROENDLE Christina – 9 route de Mareuil

- Vente de la maison et du terrain de Mme GRELIER Simone – 8 rue des Violettes

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

Accord du Conseil Municipal.

J.FERRAND : indique que le conseil municipal des enfants organise une journée plantation le 23 février.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 26 février 2019 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU